

FONDS DE COMMERCE A CEDER SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : SARL MARYLISE

JUGEMENT DE LJ : 20 mai 2025

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.642-19 du Code de commerce (Liquidation Judiciaire)

FONDS DE COMMERCE : Bar, Petite Restauration

ADRESSE : 19 rue des Frères Pradignac 06400 CANNES

ENSEIGNE : « WINE HOUSE »

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 30 avril 2028

LOYER : 29.280 € HT (hors indexation) et Hors charges /an payable mensuellement

DEPOT DE GARANTIE A RECONSTITUER : 2 mois de loyer + caution représentant 6 mois de loyer

DESTINATION DES LOCAUX : Petite Restauration, Bar

SUPERFICIE : 52,17 m2

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au 3 Juillet 2025 à 17h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM SOUHAITE : 100.000 euros

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur une fois la vente parfaite.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SARL MARYLISE

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.